

Travaux en Hauteur

Sans suspension

Personnel concerné

Personnel désigné

Pré – requis

Être déclaré apte par le médecin du travail

Durée

1 jour

Effectif

8 stagiaires

Règlementation : Article R.4323-62 du code du travail

Objectif :

- Effectuer des interventions en hauteur sans suspension en toute sécurité

Matériels pédagogiques :

- Ordinateur portable, vidéoprojecteur
- Supports pédagogiques, films
- Harnais, corde, longes, différents antichutes, antichutes à rappel automatique, anneau d'ancrage...

Programme :

Théorie :

- Connaître la réglementation en vigueur
- Savoir analyser les risques
- Protection collective
- Protection individuelle
- Connaître les mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets
- Connaître et maîtriser les différents systèmes antichute et équipements de protection individuelle
- Vérifier et entretenir son matériel de sécurité

Pratique :

- Présentation des EPI adaptés au travail sur toiture
- Mise en sécurité d'une échelle d'accès
- Création d'une ligne de vie provisoire
- Mise en place et utilisation des EPI
- Levage et descente de charges

Validation : théorique et pratique

A l'issue de la validation théorique et pratique, une attestation de suivi de formation sera remise aux stagiaires

Les stagiaires se présenteront à la formation munis de leur équipement de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants de travail, gilet haute visibilité, harnais, longe de sécurité, casque avec jugulaire...)